

Rapport financier de Themis 2014

Nous clôturons l'exercice 2014 avec un déficit de 33 417€, ceci après avoir enregistré un déficit de 6 848€ l'année précédente. Le total des dépenses pour l'exercice 2014 est de 764 157€ contre 730 740€ de financements.

Nous subissons une nouvelle diminution en fonds propres de 26 568€ après celle de 2013 qui était de 45 033€ soit un total de 71 602€ sur deux ans.

Le questionnement est immédiat :

- Pourquoi cette situation ?
- Que faire pour y remédier ?

Examen des charges

- Le poste le plus important, 76.8% des frais de fonctionnement, est le poste des Frais du Personnel :
 - Constat immédiat : nous passons de 12.85etp à 16.08etp en 2014 soit 3.23etp de plus.
 - La masse salariale passe de 563 652€ à 586 649€ soit une progression de 22 997€.

Une lecture rapide de ces chiffres pourrait laisser croire que nous avons laissé filer la masse salariale...en fait il convient de préciser que nous avons engagé 3 personnes dans le cadre du dispositif Emploi Avenir (3etp). Ces 3 emplois se retrouvent dans la masse salariale pour un montant de 59 113€ en 2014 contre 3 956€ en 2013 soit une progression de 55 154€.

Il est intéressant de mettre en parallèle ce montant et la progression globale de la masse salariale qui elle n'est que de 22 997€. Ceci signifie que notre masse salariale hors Emploi Avenir a diminué de 32 160€. Voilà une situation qui se doit d'être expliquée.

Plusieurs phénomènes ont contribué à cette situation :

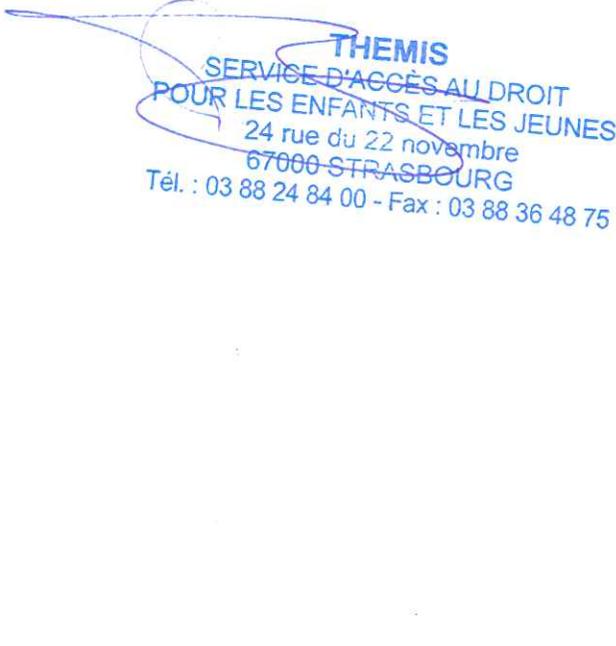
D'abord un dispositif fiscal, entré en vigueur en 2014, a relevé le plafond de l'exonération des taxes sur salaires pour les associations. Ce dispositif a allégé notre masse salariale de 14 776€.

Le bilan financier de l'année passée n'est pas flamboyant, l'avenir n'est pas gravé dans le marbre, notre foi laïque nous pousse à essayer de convertir les financeurs à la nécessité de soutenir l'activité de Themis qui est utile et nécessaire ainsi que notre rapport d'activité en atteste.

Notre regard sait aussi se porter vers l'avenir. Nos budgets 2015, qui ont été élaborés en septembre 2014, feront bien évidemment l'objet de révisions en fonction des dispositions prises ou à prendre pour continuer l'œuvre de Themis.

Enfin il convient de saluer l'action des bénévoles. Ils représentent cinq Etp soit un tiers de l'effectif de Themis : ils sont avocats, psychologues, magistrats, médecins, pédagogues, informaticiens...ou simplement des personnes de bonne volonté. Merci à eux.

Christiane Bibert Trésorière de Themis



THEMIS
SERVICE D'ACCÈS AU DROIT
POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES
24 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 24 84 00 - Fax : 03 88 36 48 75

Ensuite la diminution de 8 221€ est essentiellement dû à l'effet Noria. Autrement dit c'est l'écart de salaire, entre deux salariées ayant beaucoup d'ancienneté, qui nous ont quitté et le salaire de jeunes embauchés.

Et ce n'est pas tout...

Les Emplois Avenir sont des emplois aidés, et c'est à ce titre, que nous avons perçu une aide de 38 433€ de l'Etat contre 2 653€ en 2013. Nous reparlons de ces aides au chapitre des subventions.

Tant que nous en sommes au chapitre des frais de personnel, je pense qu'il est utile d'avoir aussi une approche plus micro-économique. En effet l'approche macro-économique de la masse salariale pourrait laisser croire que les salariés de Themis sont prêts à rentrer dans le Top 50 des hauts salaires...Ainsi en prenant la masse salariale, en excluant les emplois Avenir et les deux cadres (qui eux représentent 22% de la masse salariale) nous arrivons à un salaire moyen , charges employeurs incluses, de 34 837€ qui est loin des sommets.

Themis n'a pas, de toute évidence, la structure financière pour 'bien' payer son personnel mais par contre l'association permet à chacun de ses salarié d'acquérir et de s'enrichir de compétences reconnues, appréciés et recherchés ...

Après nous être attardés sur les frais des personnels qui représentent les forces vives de l'association et qui sont le moteur de l'activité de Themis nous passons aux autres frais de fonctionnement.

- Les autres postes des frais de fonctionnement :
 - Les autres frais de fonctionnement enregistrent une forte progression en passant de 149 633€ à 177 508€ soit une augmentation de 27 875€.
 - Dans le détail nous trouvons un premier poste relatif à la téléphonie. Il enregistre une augmentation de 12 805€. C'est le coût pour changer d'opérateur et voir Orange...
 - Le deuxième poste significatif en termes de progression : le poste voyage et déplacements qui est à plus 16 833€. Là il convient de distinguer les progressions de dépenses qui ont une contre partie dans les comptes de produits.
 - Dépenses liées à l'organisme de formation pour 7 400€
 - Dépenses liées à l'augmentation de déplacements Odysée Citoyenne suite à l'augmentation de classes pour 5 000€

Dépenses non liées à des comptes de produits.

- Déplacements nationaux pour 3 000€.

- Examen des financements et des produits

- Les collectivités locales, la part la plus importante de nos financements, représentent 66.7% du total (soit 487 285€). Nous notons une progression de 14 175€ due au financement de la CUS dans le cadre de l'Odysée citoyenne qui couvre désormais 20 classes contre 15 précédemment.
- Les financements de l'Etat représentent 28.5% du total (soit 208 346€). Les financements régressent de 1 592€ mais cette somme cache une évolution très contrastée :
 - Les crédits politique de la ville diminuent de 1 700€
 - Le ministère de la justice réduit sa contribution de 36 672€
 - La PJJ est en retrait de 2 000€
 - Les aides pour les emplois Avenir progressent de 35 780€
 - Pour mémoire rappelons la réduction des charges taxes sur salaires à hauteur 14 776€ qui est également à considérer comme une contribution de l'Etat.

Arrêtons-nous un moment sur l'évolution de ces financements qui ne peuvent qu'inspirer inquiétude à un gestionnaire responsable. L'apparence d'une relative stabilité du financement est trompeuse. Des financements stables correspondants à des activités avérées disparaissent sans trouver des substituts. Le financement des emplois Avenir qui joue le rôle d'un arbre qui cache la forêt va disparaître avec les emplois Avenir. Et alors ??

- Les financements prestations et autres produits divers représentent 4.8% du total (soit 35 105€) pour ces comptes la progression s'élève à 13 670€.
 - Soit plus 10 600€ pour l'organisme de formation
 - Moins 5 600€ pour le mécénat et autres libéralités
 - Plus 8 900€ pour les autres produits de gestion dont 4 000€ pour la vente de chocolat et 800€ de recette au village du partage ainsi qu'une recette de 3 000€ pour un accompagnement d'un CER.
- Examen des résultats par établissement
 - L'établissement de Strasbourg clôture avec un déficit de 2 809€ qui absorbe 12 750€ de fonds propres (excédent n-1 soit 9 941€ plus 2 809€ déficit de n). En deux ans nous avons consommé 27 616€ de fonds propres.
 - L'établissement de Mulhouse clôture avec un déficit de 30 608€ qui absorbe 13 818€ de fonds propres (déficit n-1 soit 16 790€ moins 30 608€ déficit de n). En deux ans l'établissement de Mulhouse a consommé 47 119€ de fonds propres. En l'état actuel des choses chaque fois que nous engageons 100€ de moyens nous avons 10.7€ qui ne sont pas financés. C'est évidemment une situation qui ne peut perdurer.